

Ingénieur de Télécom SudParis

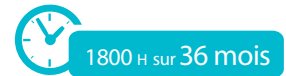
Spécialité Réseaux



Diplôme
délivré par



Durée de
la formation



↳ Objectifs

Former des ingénieurs capables de concevoir, dimensionner, déployer, exploiter et administrer les réseaux de nouvelle génération. Ces réseaux, caractérisés par la convergence des technologies et des services, entraînent une mutation significative de la base de compétences des ingénieurs qui les mettent en œuvre chez les opérateurs, les constructeurs et dans les entreprises utilisatrices.

Les services et les infrastructures réseaux, la convergence voix/données/images/mobilité, la fibre optique, la sécurité, la qualité de service, font partie des thèmes abordés dans le programme des enseignements.

Les compétences acquises par les diplômés issus de cette formation sont doubles : génériques et propres à l'exercice du métier d'ingénieur ; spécifiques à la spécialité des réseaux et en particulier sur ceux de nouvelle génération dont le déploiement sur le territoire représente l'un des enjeux industriels majeurs pour le pays et pour la compétitivité des entreprises.

↳ Accès au diplôme

L'accès à la formation est possible en première et en deuxième année :

En 1^{ère} année : être titulaire soit d'un DUT R&T, GEII, MP ou informatique, soit d'un BTS SIO/SISR ou SN/IR.

En 2^e année : être titulaire d'une licence scientifique ou technologique, ou être élève d'une école d'ingénieur partenaire, au parcours en adéquation avec le contenu de la formation.

Admission : sur dossier et entretiens, test d'anglais.

Dépôt de candidature : courant décembre.

Informations et inscription en ligne sur le site de l'école :

<http://www.telecom-sudparis.eu/fipa>

↳ Rythme d'alternance

Alternance : 2 ou 3 jours en école / 3 ou 2 jours en entreprise pendant les cinq premiers semestres de la formation.

Le sixième semestre est quant à lui totalement consacré à un projet de fin d'études effectué en entreprise.

Rentrée : début septembre

↳ Lieu de formation

Télécom SudParis

9 rue Charles Fourier 91000 EVRY-COURCOURONNES

PROGRAMME

Le programme comporte 1 800 heures d'enseignement réparties sur les 3 années et est articulé autour de trois thématiques :

Culture d'entreprise et ouverture :

Recouvre les notions en économie, droit, gestion, communication, nécessaires à tout ingénieur, dont 260 heures d'anglais (objectif : TOEIC 785). Occupe 1/3 des heures programmées.

Sciences de l'ingénieur :

Domaine qui regroupe les connaissances en mathématiques, informatique, théorie du signal et des communications, indispensables à tout ingénieur en télécommunications. Représente 1/4 du temps programmé.

Sciences et techniques de la spécialité réseaux :

Apporte de solides connaissances en infrastructures, services, réglementation, qualité, sécurité, protocoles, etc., et une expertise en réseaux haut et très haut débits. La spécialité couvre 40% des heures programmées, auxquelles s'ajoutent les 805 heures du projet de fin d'études.

Expérience professionnelle à l'international : 2 mois minimum pendant la période entreprise

Responsable pédagogique et informations : Daniel RANC - daniel.ranc@telecom-sudparis.eu
Gestionnaire apprentissage : Cécile DELAFONT - cecile.delafont@telecom-sudparis.eu
Tél. 01 60 76 40 26

48, cours Blaise Pascal - 91025 EVRY Cedex
Tél. : 01 60 79 54 00 - Fax : 01 60 79 28 66
cfa@cfa-eve.fr - www.cfa-eve.fr



Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- **Et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Marche à suivre

- 1 Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA www.cfa-eve.fr, de l'université ou de l'école, et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
- 2 Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
- 3 L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage.